

Règlement OFFICIEL

SOMMAIRE

1. GÉNÉRALITÉS	p.1
2. INSCRIPTION - DOSSARD	p.1
3. TARIFS INSCRIPTIONS	p.3
4. ANNULATION	p.4
5. ÉQUIPEMENTS	p.4
6. PPS ET LICENCE	p.6
7. PARCOURS	p.8
8. RÉCOMPENSES	p.10
9. SERVICE MÉDICAL	p.10
10. RESPONSABILITÉ CIVILE	p.11
11. CHALLENGE PAR ÉQUIPE	p.13



1. GÉNÉRALITÉS

La Foulée des ducs est une épreuve pédestre (course à pied) hors stade, organisée par la société STORM, répondant à la réglementation des courses à pied hors stade.

L'événement (Accueil, Retrait des Dossards, Départ/Arrivée, Village Partenaires) se situe **au château de la Clayette**.

La Foulée des Ducs est organisée le **samedi 28 février 2025** à **La Clayette (71 – Bourgogne)**.

2. INSCRIPTION - DOSSARD

Le Trail La Foulée Des Ducs propose 4 distances :

- 🏹 45 km (1 300m D+) – Chrono
- 🏹 28 km (720m D+) – Chrono
- 🏹 13 km (240m D+) – Chrono
- 🏹 6 km (70m D+) – Balade gourmande (pas de chrono)
- 🏹 Courses enfants (pas de chrono)



Les inscriptions se font via le site internet **www.fouleedesducs.fr**.

Le mode de paiement est sécurisé par carte bancaire.

Les participants doivent impérativement faire parvenir, avant le **jeudi 26 février 2025**, soit leur **licence FFA** en cours de validité, soit leur **PPS (Parcours Prévention Santé)**.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs ayant souscrit le forfait « garantie annulation » (voir conditions dans la rubrique garantie annulation).



Limites d'âge

- ✧ **45 km – Chrono** : réservé aux participants **nés en 2006 et avant**.
- ✧ **45 km en équipe – Chrono** : réservé aux participants **nés en 2008 et avant**.
- ✧ **28 km – Chrono** : réservé aux participants **nés en 2006 et avant**.
- ✧ **13 km – Chrono** : réservé aux participants **nés en 2010 et avant**.
- ✧ **6 km – Balade gourmande** : La balade gourmande est ouverte à tous les âges. Aucun menu enfant n'est proposé. Les boissons alcoolisées pourront être remplacées par des jus de fruits sur demande.
- ✧ **Course enfant (pas de chrono)** : réservé aux participants **nés entre 2011 et 2021**.

Dossards

La participation aux épreuves nécessite le port du dossard fixé sur la poitrine par 3 épingles.

La possibilité d'utiliser des ceintures portes dossard est autorisée.

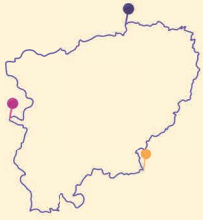
Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé, plié ou rendu illisible, sous peine de disqualification.

Les dossards seront à retirer **sur présentation d'une pièce d'identité** et de la **carte de retrait dossard**, et ce **à titre individuel**, le **vendredi 27 février 2025 à partir de 14h jusqu'à 20h30** et le **samedi 28 février jusqu'à deux heures avant votre départ de course** – au **château de la Clayette**.

Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être porté de manière visible et entièrement lisible pendant toute la durée de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de problème lié à l'utilisation d'un dossard obtenu en infraction avec le règlement.

3. TARIFS INSCRIPTIONS INTERNET



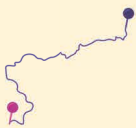
CHRONO 45 KM

- Tarif normal – 45 €
- Tarif late – 60 € (à partir du 1er Février 2026 ou dès lors que le quota de tarif précédent est épuisé)



CHRONO 28 KM

- Tarif normal – 28 €
- Tarif late 40 € (à partir du 1er Février 2026 ou dès lors que le quota de tarif précédent est épuisé)



CHRONO 13 KM

- Tarif normal – 15 €
- Tarif late – 20 € (à partir du 1er Février 2026 ou dès lors que le quota de tarif précédent est épuisé)



BALADE GOURMANDE 6 KM

- Avec alcool tarif normal – 25 €
- Avec alcool tarif late – 35 € (à partir du 1er Février 2026 ou dès lors que le quota de tarif précédent est épuisé)
- Sans alcool tarif normal – 20 €
- Sans alcool Tarif late – 30 € (à partir du 1er Février 2026 ou dès lors que le quota de tarif précédent est épuisé)



COURSE ENFANT

Course 1,5 km : 5 €

Course 750 m : 3 €

Course 300m : 2 €

COURSE RELAIS (uniquement sur le 45 km)

Le parcours de 45 km peut être réalisé en format relais. Cette formule est ouverte exclusivement à des équipes de 3 coureurs (il n'est pas possible de constituer une équipe de 2). Chaque relayeur effectuera une section définie du parcours avec passage de relais obligatoire sur la zone prévue par l'organisation (transmission de la puce de chronométrage).

1er relayeur : 17 km

2e relayeur : 15 km

3e relayeur : 13 km

Un classement spécifique « relais » sera établi. Le tarif pour l'inscription en relais est de 60 € par équipe.

4. ANNULATION

Garantie annulation coureur

Assuré : toute personne ayant souscrit à la garantie annulation (MEETCH) au moment de son inscription.

Modification d'Inscription – Changement d'Épreuve

D'une course vers une épreuve de plus faible kilométrage) : aucun remboursement ne sera effectué.

D'une épreuve vers une distance plus élevée : paiement de la différence suivant le tarif en cours au moment de la demande.

Aucune modification ne sera possible **sur place le vendredi 27 février 2025**.

Les demandes de changement devront être transmises par mail, **au plus tard le mardi 24 février 2025**, et seront acceptées uniquement **dans la limite des dossards disponibles**.

5. ÉQUIPEMENTS

Consigne Sacs / Vestiaires / Douches

Les participants auront la possibilité de déposer un sac sur le lieu de départ/arrivée de l'épreuve et de le récupérer à l'issue de leur course.

⚠ Il n'y aura ni vestiaires, ni douches à disposition après la course.
Chaque coureur est donc invité à prendre ses dispositions avant le Jour J.



6. PPS ET LICENCE

La présentation d'une **licence valide** ou d'un **PPS (Parcours Prévention Santé)** est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Le participant doit, pour pouvoir prendre le départ d'une des courses le nécessitant, avoir rempli sur le site **chronometrage.com** soit son **numéro personnel de licence FFA**, soit son **numéro personnel de PPS**. Il incombe au participant de faire les démarches auprès de la Fédération Française d'Athlétisme afin d'obtenir les numéros en question.

Pour les coureurs licenciés

Dans le cadre des règles de sécurité et conformément à l'article L.231-3 du Code du Sport, l'organisateur s'assurera que les participants sont titulaires d'une **Licence Athlé Compétition**, d'une **Licence Athlé Entreprise**, d'une **Licence Athlé Running** (Santé Loisirs option « Running »), ou d'un **Pass' Running** délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme, en cours de validité le jour de l'épreuve.

Les coureurs licenciés FFA devront impérativement joindre la **photocopie de leur licence ou du Pass' Running 2025–2026** à leur inscription.

Pour les coureurs non-licenciés

La loi « Sport » du 2 mars 2022 laisse à chaque fédération le choix du caractère obligatoire ou non du certificat médical pour les non-licenciés et coureurs étrangers.

Depuis le **16 janvier 2024**, la FFA impose le **Parcours Prévention Santé (PPS)** pour tous les participants adultes non licenciés prenant part à une compétition de running organisée en France, en remplacement du certificat médical.

Ainsi, tout participant majeur non licencié au **Trail La Foulée des Ducs** devra, dans les **3 mois précédant la course**, se connecter à la plateforme officielle : pps.athle.fr et suivre les différentes étapes de sensibilisation aux risques, précautions et recommandations liés à la pratique de la course à pied, via du contenu pédagogique (texte et vidéo).

Au terme du PPS, le participant pourra éditer une **attestation de fin de parcours** (n° temporaire), qu'il devra impérativement transmettre à l'organisation pour compléter son inscription.

Pour les participants mineurs

Conformément à la réglementation en vigueur, le sportif **mineur** et les personnes exerçant l'**autorité parentale** doivent conjointement remplir un **questionnaire relatif à son état de santé**, dont le contenu est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Si toutes les rubriques du questionnaire donnent lieu à une réponse **négative**, les personnes exerçant l'autorité parentale attestent de cette situation auprès de l'organisation.

Dans le cas contraire (au moins une réponse **positive**), un **certificat médical** d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée, datant de **moins de six mois**, devra obligatoirement être fourni.



7. PARCOURS

Les participants s'engagent à parcourir la distance et l'itinéraire prévus dans le meilleur esprit sportif et dans le respect du règlement.

Accompagnateurs

- **Les animaux sont interdits** sur les parcours.
- Aucun accompagnement (pacer, suiveur, vélo...) n'est autorisé hors des zones de ravitaillement.

Aucun accompagnateur ni véhicule non accrédité (y compris vélo, moto ou tout autre engin) ne sera autorisé sur le parcours.

Les accompagnateurs ne doivent pas pénétrer dans les zones réservées aux coureurs, ni accéder aux ravitaillements ou s'y approvisionner.

Chronométrage et Points de Contrôle

Le chronométrage sera assuré par un **dispositif intégré au dossard**.

Chaque concurrent doit porter son dossard fourni par l'organisation de manière visible, tel qu'indiqué, et sans y apporter de modification.

Des **points de contrôle électroniques** seront installés sur le parcours.

Tout concurrent n'étant pas enregistré à ces points sera **automatiquement disqualifié**.

Signalisation

Les parcours seront fléchés à l'aide de **panneaux directionnels**, complétés par des **marquages au sol** et de la **rubalise**.

Les zones présentant des difficultés techniques ou des dangers particuliers seront clairement signalées.

Les carrefours routiers seront sécurisés par des **signaleurs**.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au **Code de la route** et sera seul responsable en cas de manquement.

Le kilométrage sera indiqué régulièrement tout au long du parcours (tous les kilomètres ou aux points clés).

Barrières Horaires – Mise Hors Course

Aucun participant ne sera chronométré au-delà des barrières horaires qui seront publiées sur le site internet de l'épreuve.

Tout coureur dépassant ces temps limites sera considéré comme hors course et continuera sous sa propre responsabilité. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident survenant après ces barrières horaires.

Les services médicaux présents sur le parcours sont habilités à mettre hors course tout concurrent paraissant inapte médicalement à poursuivre l'épreuve.

Autres possibilités de mise hors course

Un concurrent pourra être mis hors course :

- en cas de ravitaillement en dehors des zones prévues à cet effet ;
- en cas de jets de bouteilles vides, emballages, papiers, plastiques ou autres déchets hors zones de ravitaillement.

« Respectons l'environnement » est une règle essentielle de La Foulée des Ducs. Tout manquement pourra entraîner une disqualification immédiate.

Ravitaillements

La Foulée des Ducs est une épreuve en semi-autosuffisance : les participants doivent être autonomes entre chaque zone de ravitaillement.

45 km Chrono

5 ravitaillements
solide/liquide

28 km Chrono

3 ravitaillements
solide/liquide

13 km Chrono

1 ravitaillements
solide/liquide

6 km Balade Gourmande

6 étapes de dégustation
(une par spécialité – de l'apéritif au digestif).

Ravitaillement d'arrivée

Un ravitaillement complet (solide et liquide) sera mis en place pour tous les participants à l'arrivée, quelle que soit la distance parcourue.

8. RÉCOMPENSES

45 km Chrono : lots pour les 3 premiers du scratch (Homme & Femme).

28 km Chrono : lots pour les 3 premiers du scratch (Homme & Femme).

13 km Chrono : lots pour les 3 premiers du scratch (Homme & Femme).

6 km Balade Gourmande : cette épreuve n'est pas chronométrée, elle ne donne donc pas lieu à un classement ni à des récompenses.

⚠ Pas de cumul des récompenses.

Les récompenses concernent uniquement les **classements scratch Homme & Femme** de chaque parcours chronométré.

Seuls les concurrents **présents à la remise des prix** pourront prétendre aux récompenses.

Remise des Récompenses

Les remises de prix se tiendront sur le site d'arrivée aux horaires communiqués par l'organisation.

Seuls les concurrents présents pourront prétendre à leur lot.

Classements

Les résultats officiels seront disponibles pour tous les concurrents chronométrés (hors Balade Gourmande) sur le site internet du Trail l'Épicurienne : www.fouleedesducs.fr

9. SERVICE MÉDICAL

Le dispositif médical mis en place pour le Trail **La Foulée Des Ducs** sera conforme à la réglementation en vigueur et comprendra notamment :

- **2 médecins**
- **VPSP (Véhicules de Premiers Secours à Personnes)**
- **11 secouristes déployés sur le parcours et à l'arrivée**

L'organisation se réserve le droit de **neutraliser temporairement la course** afin de permettre l'évacuation d'un blessé et/ou de laisser passer en priorité une ambulance ou tout véhicule de sécurité.

10. RESPONSABILITÉ CIVILE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

La société **STORM**, organisatrice du **Trail La Foulée des Ducs**, dispose d'une assurance RC propre à l'événement.

Toutefois, chaque concurrent doit être couvert par sa **propre assurance personnelle**.

Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance individuelle adaptée.

Utilisation d'Image

« J'autorise expressément les organisateurs de La Foulée des Ducs, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

Données Personnelles (RGPD)

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité de l'organisation de La Foulée des Ducs.

Elles sont utilisées pour assurer la gestion des inscriptions et la communication d'informations liées à l'épreuve.

Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant leur inscription et l'événement.

Conformément à la réglementation RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression de vos données personnelles en contactant l'organisation par email à : **infos@fouleedesducs.fr**



Vous pouvez également demander la suppression complète de vos données 60 jours après la date de l'événement.

Annulation de l'Épreuve

L'organisation de La Foulée des Ducs se réserve le droit d'annuler ou de reporter tout ou partie des épreuves pour tout motif mettant en danger la vie des coureurs ou en cas de force majeure, sans dédommagement automatique pour les participants.

Les participants ayant souscrit à la **Garantie Annulation** pourront demander un remboursement selon les conditions précisées dans le règlement.

Engagement Contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance du **règlement 2026 du Trail la Foulée des Ducs** et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.

Offre entreprise

Les participants inscrits dans le cadre de l'offre entreprise s'engagent à prendre connaissance du présent règlement et à le signer.



11. RÈGLEMENT DU CHALLENGE PAR ÉQUIPE

Article 1 – Objet du Challenge

Le Challenge par équipe a pour objectif de valoriser la participation collective, la performance sportive et l'esprit d'équipe.

Il récompense l'équipe ayant obtenu le meilleur total de points selon le barème ci-dessous.

Article 2 – Participation

Le Challenge est ouvert à toutes les associations, entreprises, structures et groupe de personne souhaitant participer à La Foulée des Ducs.

Aucune condition d'emploi ou d'adhésion n'est requise : chaque participant choisit librement l'équipe qu'il souhaite représenter lors de son inscription, en inscrivant le nom d'équipe dans la case « Club ». Attention, l'écriture doit être identique (majuscules, minuscules, éléments de ponctuation).

Les proches, amis, bénévoles ou partenaires peuvent ainsi concourir pour le compte d'une équipe.

Le règlement général de l'épreuve reste en vigueur pour tous les éléments externes à ce challenge.

Article 3 – Constitution des équipes

Un participant ne peut représenter qu'une seule équipe pour l'ensemble de l'événement.

Article 4 – Barème de points

1. Performance (classement individuel par catégorie)

- 1er : 30 points
- 2e : 25 points
- 3e : 20 points
- 4e à 10e : 10 points
- 11e à 50e : 5 points
- 51e à 100e : 2 points
- 101e et au-delà : 1 points

2. Collectif

- 10 participants inscrits : 10 points
- 20 participants inscrits : 20 points

Article 5 – Classement et égalité

Le classement général du Challenge est établi selon le total des points obtenus par chaque équipe.

En cas d'égalité parfaite, la performance sera préférée afin de départager les équipes.

Article 6 – Esprit Sportif

En cas de comportement jugé inapproprié, geste anti-sportif ou non-respect des consignes, un retrait de point sera effectué à hauteur de l'infraction.

Article 7 – Récompenses

L'équipe vainqueur du Challenge se verra remettre le Trophée des Ducs, symbole du challenge lors d'un événement privé organisé pour l'occasion avec ladite équipe. Ce trophée est remis en jeu chaque année : il pourra être conservé par l'équipe gagnante un certain temps, avant d'être restitué à l'organisation.

Le nom de la structure victorieuse sera inscrit sur le socle du trophée à titre honorifique.

Article 8 – Responsabilités

Chaque participant s'engage à respecter le règlement général de La Foulée des Ducs. Les décisions du comité d'organisation concernant le classement, les points et l'attribution du Trophée des Ducs sont sans appel.

Article 9 – Droit à l'image

En participant au Challenge, les membres des équipes autorisent la société STORM à utiliser librement leur image à des fins de communication ou de promotion de leurs événements, sans contrepartie.

Article 10 – Acceptation du règlement

L'inscription au Challenge par équipe implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. À la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile.

La société **STORM**, organisatrice du **Trail La Foulée des Ducs**, dispose d'une assurance RC propre à l'événement.

Toutefois, chaque concurrent doit être couvert par sa **propre assurance personnelle**.

Les licenciés bénéficient des garanties de l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de souscrire une assurance individuelle adaptée.